

## Règlement intérieur du tournoi national Lch Badminton

- Art 1 Le tournoi est autorisé sous le n° :**16.NORM.76/TI.F./005** Le tournoi se déroule selon les règles de la F.F.BAD. et du règlement ci-après.
- Art 2 Tout participant doit être en règle avec la F.F.BAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort du tournoi.
- Art3 Le tournoi est ouvert aux joueurs (ses) séniors, vétérans, juniors, et cadets.
- Art4 Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera, au plus tard 48 heures après la date du tournoi, les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue de Haute Normandie de badminton.
- Art 5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.  
Sauf pour les tee-shirts YONEX qui sont sans restriction de dimensions.
- Art6 Les décisions prises par le (les) juge(s) arbitre(s) sont sans appel.
- Art7 Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- Art8 Les organisateurs se réservent le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art9 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs catégories.
- Art10 Les organisateurs se réservent le droit de regrouper plusieurs catégories si le nombre d'inscrit est insuffisant.
- Art11 Aucune inscription ne sera prise sans son règlement.
- Art12 Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les horaires des matchs sont donc donnés uniquement à titre indicatif.
- Art 13 Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match et doit signaler au Juge arbitre et à la table de marque s'il quitte la salle.
- Art14 Tout joueur n'est pas obligé de s'inscrire dans la même série selon les tableaux (ex : simple en R et double en D, même si il est classé D dans les trois catégories).  
Toute fois si le joueur ou l'équipe n'a pas suffisamment de points son sur classement pourra être refusé.
- Art 15 Le tournoi est joué avec des volants plumes pour toutes les catégories et sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera " le Yonex aéroclub 07 " mis en vente dans la salle.
- Art16 Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
- Art17 Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art18 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.
- Art 19 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres.
- Art 20 Passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « FORFAIT ».
- Art 21 Le temps de repos minimum entre deux matches sera de vingt minutes.
- Art 22 Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales, où un arbitre et éventuellement des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre (suivant le nombre d'arbitre disponible), Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.
- Art 23 Tous volants touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir deux fois.
- Art 24 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son 1<sup>er</sup> match du tournoi.
- Art 25 Le matériel utilisé pour le déroulement de la compétition terrain poteaux filets est celui fournis par la mairie.
- Art 26 ~~Une trousse de premier secours sera à disposition dans chaque salle.~~ Un kinésithérapeute sera éventuellement disponible à la salle Mont Gaillard. Dans ce cas, tout joueur désirant le consulter devra au préalable avertir la table de marque et ou le juge arbitre.
- Art 27 Aucun remboursement pour forfait ne sera fait après le tirage au sort sans justificatif (employeur médicale etc.).
- Art 28 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art 29 L'organisation se réserve le droit de diminuer le montant des récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
- Art 30 Toutes participations au tournoi implique l'adoption du présent règlement.